



## Mémoire de L' Association des professionnels de l' édition musicale

Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec

6 mai 2016

## Synthèse du mémoire

Le présent exercice doit nous doter d'un écosystème permettant à nos œuvres et à leurs artisans de tirer leur épingle du jeu dans l'environnement d'aujourd'hui. L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) a établi une série d'initiatives devant être mises en œuvre pour nous doter d'une industrie musicale en santé. Ce document figure en annexe du présent mémoire.

Les objectifs, les principes et les valeurs qui constituent les fondements de la politique culturelle de 1992 sont toujours d'actualité. En réponse aux principes énoncés par le ministère de la Culture et des Communications, l'APEM propose l'ajout de deux principes supplémentaires : la valeur économique de la culture doit bénéficier à ses artisans ; et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

L'adaptation aux changements qui ont impacté les secteurs culturels relève surtout du plan d'action qui accompagnera notre politique culturelle. Il faut renforcer l'exposition à notre musique dans la sphère publique, notamment dans les écoles, nos institutions, les lieux publics et les médias. Québec doit prendre des mesures afin de favoriser notre musique sur les plateformes de musique en ligne. Il est impératif de se doter d'une politique des métadonnées culturelles basée sur des principes d'interopérabilité afin de favoriser la découvrabilité de nos œuvres, d'offrir du contenu bonifié et de simplifier l'identification et le paiement des ayants droit. De manière à diversifier le financement du secteur, Québec a les pouvoirs nécessaires afin d'exiger une contribution des fournisseurs d'accès internet destinée aux acteurs de l'industrie.

Il faut investir dans les endroits stratégiques afin de permettre la continuité de notre modèle culturel. Afin de développer une expertise numérique, il faut investir dans les ressources humaines et les projets qui donnent souplesse et agilité à nos organisations, et non pas à 91% en infrastructures comme le fait l'actuel Plan culturel numérique du Québec. Il faut appuyer les maillons performants dans l'environnement d'aujourd'hui, notamment l'édition musicale, qui n'est pas soutenue par la SODEC, mais qui est en croissance. Générant des revenus dans tous les contextes d'utilisation d'une œuvre, les éditeurs musicaux disposent d'une diversité de sources de revenus qui les positionne avantageusement à l'ère numérique. Il faut également favoriser l'exportation et préserver notre modèle composé de PME indépendantes des majors.

Afin d'assurer une cohérence dans l'environnement et de permettre la réalisation des objectifs de la politique culturelle du Québec, le gouvernement fédéral doit agir comme partenaire. Il est primordial que le gouvernement du Québec stimule l'action d'Ottawa, et l'APEM propose la mise sur pied d'un Comité de pilotage de la mise à jour de l'écosystème culturel. De plus, le gouvernement du Québec doit assurer un leadership international à l'UNESCO, à l'OIF et dans les forums touchant à la propriété intellectuelle, les métadonnées et la réglementation d'Internet.

## Table des matières

<b>Synthèse du mémoire .....</b>	<b>2</b>
<b>À propos de l'Association des professionnels de l'édition musicale .....</b>	<b>4</b>
<b>À propos de l'édition musicale .....</b>	<b>4</b>
<b>Davantage une question de mise en œuvre qu'une modification des fondements de notre politique culturelle.....</b>	<b>5</b>
<b>Réponses aux questions formulées par le ministère de la Culture et des Communications.....</b>	<b>6</b>
<b>Annexe - Pour une industrie musicale en santé .....</b>	<b>18</b>
Capter la valeur économique générée par la culture .....	18
Favoriser notre production nationale.....	20
Se doter des outils appropriés .....	20
Investir pour une industrie plus performante .....	21

## À propos de l' Association des professionnels de l' édition musicale

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ceux-ci contrôlent environ 750 maisons d'édition comportant près de 400 000 œuvres musicales. Incontournables, les membres de l'APEM représentent notre répertoire francophone et davantage.

## À propos de l' édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.). Les éditeurs de musique peuvent représenter des œuvres existantes et travailler à la création d'œuvres originales. Partenaires des auteurs-compositeurs, les éditeurs musicaux jouent un rôle structurant pour l'industrie en créant des revenus et en fournissant des conseils artistiques, juridiques et commerciaux.

## L'édition musicale, une profession d'avenir, notamment à l'ère numérique

L'éditeur musical devient plus que jamais un professionnel indispensable aux créateurs dans un monde où les évolutions technologiques ont diversifié les façons d'exploiter une œuvre.

## Davantage une question de mise en œuvre qu' une modification des fondements de notre politique culturelle

Les secteurs culturels ont connu de nombreuses transformations au cours des dernières années. Pourtant les objectifs, les principes et les valeurs qui constituent les fondements de notre politique culturelle sont toujours d'actualité. Les enjeux, même s'ils prennent aujourd'hui des formes renouvelées, ne sont pas inconnus.

Par contre, les stratégies devant être développées afin de mettre en œuvre notre politique culturelle nécessitent d'importantes mises à jour. Nous espérons que le présent exercice saura nous doter d'un écosystème permettant à nos œuvres et à leurs artisans de tirer leur épingle du jeu dans l'environnement d'aujourd'hui.

L'Association des professionnels de l'édition musicale a établi une liste d'initiatives devant être mises en œuvre afin de nous doter d'une industrie musicale en santé. Ce document, annexé au présent mémoire, s'articule autour de quatre principes : les acteurs culturels doivent capter la valeur économique générée par la culture ; nous devons prendre des mesures afin de favoriser notre production nationale ; il est nécessaire de se doter des outils appropriés ; et des investissements sont nécessaires afin d'améliorer la performance du secteur.

# Réponses aux questions formulées par le ministère de la Culture et des Communications

Les questions suivantes sont tirées du Cahier de consultation publié par le Ministère de la culture et des communications dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle <sup>1</sup>

## Les grands principes

Voici les « huit grands principes » proposés par le Ministère de la culture :

- A. *Le caractère essentiel de la culture*
- B. *L'engagement renouvelé de l'État*
- C. *L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture*
- D. *L'affirmation du caractère francophone du Québec*
- E. *La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones*
- F. *La reconnaissance de la diversité*
- G. *La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique*
- H. *La recherche d'équité*

1 - *Que pensez-vous de ces principes? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec?*

Nous proposons d'ajouter deux principes qui sont manquants afin de compléter la liste proposée par le ministère de la Culture et des Communications :

### **Principe 1 à ajouter : La valeur économique de la culture doit bénéficier à ses artisans**

Il est primordial d'inclure ce principe transversal dans la politique culturelle puisque la valeur économique de la culture influence de nombreux autres aspects tels que la condition socioéconomique des artistes et des travailleurs culturels, la recherche d'équité, le rôle de l'état, etc.

Trop souvent la valeur économique de la culture est occultée. Rappelons qu'en 2010, les retombées liées aux industries culturelles se chiffraient à 12,8 milliards de dollars, contribuant à 4,1 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec. Elles représentent 138 000 emplois à travers la province, soit 3,5 % de tous les emplois du Québec.

De plus, il faut réfléchir à la distribution de la valeur générée par la culture dans un contexte où elle sert de produit d'appel pour une foule de produits et services. Par exemple, elle gonfle les

---

<sup>1</sup> Cahier de consultation du ministère de la Culture et des Communications, [https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique\\_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/RPC-CahierConsultation.pdf)

ventes des appareils électroniques permettant d'y accéder<sup>2</sup>, stimule l'achat de bande passante et d'accès haute vitesse auprès des fournisseurs d'accès internet, et agit comme catalyseur pour des secteurs comme le tourisme et plusieurs autres.

## **Principe 2 à ajouter : La mise en œuvre des principes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO**

Le Québec et le Canada ont été des acteurs de premier plan sur la scène internationale afin de nous donner un instrument, dont un des objectifs est de « réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire »<sup>3</sup>. Inscire le respect des principes de la Convention de 2005 de l'UNESCO dans la politique culturelle québécoise donnerait une portée internationale à celle-ci. De plus, ce geste favoriserait une meilleure mise en œuvre de la Convention dans les politiques et mesures nationales du Québec et du Canada.

## La culture dans une perspective de développement durable

2 - Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?

Il faut maximiser l'exposition à notre culture et le gouvernement dispose de plusieurs leviers pour le faire. Il pourrait établir une politique d'achat ou d'utilisation de nos produits culturels dans tous les contextes où le Gouvernement du Québec et ses sociétés d'État y font appel. Des écoles aux hôpitaux, en passant par les médias.

Il faut particulièrement renforcer les liens entre la culture et l'éducation, dont les bénéfices et la pertinence à l'école ne sont plus à démontrer (détaillé plus bas).

Il faut systématiquement inclure les acteurs du milieu culturel dans le développement économique du Québec. Que ce soit dans les centres décisionnels, les missions économiques internationales ou ailleurs.

---

<sup>2</sup> Selon une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), entre 1997 et 2009, les dépenses en produits culturels des ménages ont décliné (de 57% à 39%) alors que les dépenses en accès ont très significativement augmenté (965% pour des services Internet, 539% pour des services de téléphonie cellulaire, 169% pour des consoles de jeux et 91% pour des équipements vidéo)

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-19.pdf>

<sup>3</sup> UNESCO (2005) - Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Article 1(h)  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>

3 - Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'interventions (national, régional, local)?

Impliquer des représentants du milieu culturel dans les conseils d'administration, groupes ad hoc et forums décisionnels menant à la mise sur pied des politiques et des plans d'action des autres secteurs. En étant présents dans les cercles décisionnels, les acteurs culturels seront en mesure de présenter ce que la culture peut faire pour les autres secteurs de notre société.

4 - Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?

1. Ministère de la Culture et des Communications
2. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
3. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
4. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
5. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
6. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
7. Ministère des Finances

5 - Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes etc.?

Le MCCQ pourrait mettre sur pied des rencontres adaptées à l'ensemble des acteurs afin de faire découvrir comment la culture peut s'insérer dans leurs milieux. La présence sur les conseils d'administration et autres centres décisionnels est également à privilégier.

6 - Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels?

Bien des liens unissent les citoyens et les milieux culturels, mais leurs préoccupations ne sont pas nécessairement les mêmes. Les citoyens veulent accéder à la culture au coût le plus faible possible alors que les milieux culturels ont besoin de revenus pour survivre.

Afin d'acquérir plus de souplesse, l'action gouvernementale doit se préoccuper davantage des ressources humaines et des projets plutôt que des infrastructures (point détaillé ci-dessous).



7 - Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives)? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement?

Plusieurs des éléments ci-dessous sont abordés dans le document sur les initiatives devant être mises en œuvre pour une industrie musicale en santé, annexé au présent document.

### **Améliorer la cohérence entre les acteurs**

La visibilité des contenus culturels québécois sur internet touche plusieurs juridictions, dépend de nombreux acteurs, sociétés d'État et organismes règlementaires. Il faut garder en tête l'ensemble de l'écosystème et favoriser une meilleure cohérence entre les différents acteurs. Pour ce faire, nous proposons de mettre sur pied un comité de pilotage de l'écosystème culturel, tel que détaillé dans notre réponse à la question 35.

### **Se doter d'une politique des métadonnées culturelles**

Québec pourrait exiger que toute la production culturelle subventionnée se soumette à cette politique dans son propre intérêt. En effet, une politique des métadonnées culturelles basée sur des principes de standardisation et d'interopérabilité des données, pour le Québec, le Canada et l'international aurait des retombées multiples.<sup>4</sup> L'usage des différentes données descriptives (Ex. genre), d'identification (Ex. ISWC, ISRC, IPI, ISNI) et de contenu (Ex. paroles) permet d'accroître la découvrabilité, d'offrir du contenu bonifié, de faciliter l'identification des intervenants et le paiement des ayants droit. De plus, une meilleure identification des contenus facilite la cueillette des données, ce qui est un préalable à une étude constante du marché et des habitudes de fréquentation culturelle. Enfin, une dimension internationale devrait être incluse dans ce projet afin que le Québec participe à la définition des standards internationaux en matière de métadonnées culturelles.<sup>5</sup>

### **Favoriser notre production nationale**

Le gouvernement du Québec doit discuter avec les services de musique en ligne afin de promouvoir l'offre québécoise sur leurs pages d'accueil et dans leurs listes de lecture. De plus il doit faire pression auprès du gouvernement fédéral et du CRTC pour que celui-ci maintienne ses exigences de contenu canadien à la radio et établisse des mesures 2.0 pour les services de musique en ligne.

### **Investir aux bons endroits**

Tel que détaillé dans notre réponse à la question 36, il faut développer une expertise numérique en investissant dans les ressources humaines et les projets - et pas davantage en

---

<sup>4</sup> À propos des métadonnées, lire Jean-Robert Bisailon:

[https://www.academia.edu/5070714/M%C3%89TADONN%C3%89ES\\_ET\\_R%C3%89PERTOIRE\\_MUSICAL\\_QU%C3%89B%C3%89COIS\\_UN\\_ESSAI\\_DE\\_MOBILISATION\\_DES\\_CONNAISSANCES\\_DANS\\_LE\\_NOUVEL\\_ENVIRONNEMENT\\_NUM%C3%89RIQUE](https://www.academia.edu/5070714/M%C3%89TADONN%C3%89ES_ET_R%C3%89PERTOIRE_MUSICAL_QU%C3%89B%C3%89COIS_UN_ESSAI_DE_MOBILISATION_DES_CONNAISSANCES_DANS_LE_NOUVEL_ENVIRONNEMENT_NUM%C3%89RIQUE)

<sup>5</sup> Par exemple, dans la base de données ISNI (International Standard Name Identifier), le Québec n'existe tout simplement pas, ainsi il est impossible d'identifier les québécois parmi les canadiens. Rendez-vous à <http://www.isni.org/search> et saisissez Félix Leclerc.

infrastructure. De plus il faut favoriser des maillons de la chaîne qui bénéficient des opportunités créées par le numérique, notamment l'édition musicale.

## 8 - Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois?

Il faut permettre aux acteurs culturels de capter la valeur économique générée par la culture.

La gratuité est un mythe. Pour accéder à de la musique en ligne « gratuite » il faut un appareil électronique à renouveler périodiquement, une connexion internet haute vitesse à payer tous les mois, se soumettre à de la publicité et au passage, laisser nos données aux différents intermédiaires. De plus, la création, l'édition, la production, l'exploitation et la mise en marché de la musique elle-même ont des coûts incontournables, dont une partie provient de fonds publics.

### **Faire contribuer les fournisseurs d'accès internet**

Ces derniers bénéficient financièrement de l'écosystème culturel.<sup>6</sup> Tel que mentionné dans le Rapport Godbout, le gouvernement du Québec a les pouvoirs nécessaires afin d'exiger une contribution des fournisseurs d'accès internet destinée aux acteurs de l'industrie.<sup>7</sup>

### **Faire pression sur le gouvernement fédéral**

Afin de permettre aux acteurs culturels de capter la valeur économique générée par la culture, Québec doit faire pression auprès d'Ottawa dans le but de :

- Modifier les Lois de manière à donner aux acteurs culturels le pouvoir d'interpeler la Commission du droit d'auteur afin d'obtenir des fournisseurs d'accès internet (FAI) des redevances. Les FAI doivent être responsabilisés des contenus qu'ils font circuler.
- Actualiser le régime de copie privée afin de percevoir des redevances sur les supports numériques. Les sommes recueillies et distribuées aux ayants droit par ce régime, qui n'a pas évolué depuis l'ère du disque compact, ont connu une baisse majeure au courant des dernières années suite à l'absence de mise à jour afin de suivre l'évolution technologique. Pourtant, les principes et la pertinence de ce régime sont toujours d'actualité.
- Limiter les exceptions à la Loi sur le droit d'auteur. L'accroissement du nombre d'exceptions à la Loi sur le droit d'auteur prive les ayants droit de précieux revenus, ce qui fragilise nos créateurs et l'ensemble du milieu culturel.

---

<sup>6</sup> Selon une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), entre 1997 et 2009, les dépenses en produits culturels des ménages ont décliné (de 57% à 39%) alors que les dépenses en accès ont très significativement augmenté (965% pour des services Internet, 539% pour des services de téléphonie cellulaire, 169% pour des consoles de jeux et 91% pour des équipements vidéo)

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-19.pdf>

<sup>7</sup> Rapport Godbout, p139 [http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2\\_RapportCEFO.pdf](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2_RapportCEFO.pdf)

- Revoir le fonctionnement de la Commission du droit d'auteur afin d'obtenir des décisions éclairées dans des délais raisonnables. Actuellement, des années s'écoulent avant que les décisions soient rendues alors que la vitesse de changement de l'industrie se calcule en mois.

De plus, les tarifs obtenus ne prennent pas en compte l'ensemble de la valeur économique générée par la musique. Par exemple, pour les services de musique en ligne, l'ensemble des sources de revenus (Ex. la vente de données) et la valorisation (Ex. la valeur de Spotify est estimée à 8,2 milliards de dollars<sup>8</sup>), doit être considéré : c'est grâce aux œuvres et aux ayants droits que ces revenus ont été générés.

La Commission du droit d'auteur doit également assurer un partage équitable de la valeur entre les maisons de disques et les auteurs-compositeurs et éditeurs pour les services de musique en ligne. Actuellement les auteurs-compositeurs et éditeurs peuvent toucher de 4 à 5 fois moins d'argent que les maisons de disques pour l'utilisation de leurs œuvres par des services tels que Spotify.<sup>9</sup> Aucune raison ne justifie ce déséquilibre, alors qu'ailleurs dans l'industrie, le partage de la valeur est à parts égales (50%-50%) lors de la libération de droits pour une synchronisation de musique à l'image et les montants distribués par la Société canadienne de perception de la copie privée sont à 58,2% en faveur des auteurs-compositeurs et éditeurs.<sup>10</sup>

Enfin, le paiement des ayants droits serait grandement simplifié si la Commission du droit d'auteur exigeait des utilisateurs d'œuvres musicales de se conformer aux standards internationaux de métadonnées optimisés pour leur traitement par les sociétés de gestion collective.

## 12 - Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications?

Le gouvernement doit favoriser les canaux de communication fréquentés par le public. Il doit éviter de ghettoïser la culture québécoise en créant de nouvelles plateformes ou en la diffusant sur des plateformes peu fréquentées par le public.

Québec doit faire pression auprès du fédéral afin que le CRTC règlemente internet et impose des mesures pour favoriser le contenu culturel canadien à l'ère numérique. En plus de maintenir les quotas à la radio, le CRTC doit penser à des mesures 2.0 pour les services de musique en ligne qui pourraient prendre la forme de vitrines sur les pages d'accueil des sites, d'une

---

<sup>8</sup> <http://affaires.lapresse.ca/bourse/201506/10/01-4876763-spotify-valorise-a-82-milliards-apres-larrivee-dinvestisseurs.php>

<sup>9</sup> Pour les transmissions sur demande, la Commission du droit d'auteur a établi que les services de musique en ligne doivent verser à la CSI et à la SOCAN un total de 12,7% du montant payé par les abonnés. Les ententes entre les détenteurs d'enregistrements sonores et les services de musique en ligne ne sont pas publiques, mais si Spotify verse 70% de ses revenus en redevances, leurs revenus sont de l'ordre de 4-5 fois ceux des auteurs-compositeurs et éditeurs.

<sup>10</sup> <http://www.cpcc.ca/fr/la-scpccp/distribution>

présence minimum de titres canadiens et francophones dans les listes de lectures proposées, et d'autres mesures.

13 - Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?

Tous les volets ont leur importance, mais la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels, dont l'édition musicale fait partie, est primordiale.

**a. la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels,**

Le secteur culturel étant intangible, il repose sur la compétence de ses acteurs. Cet aspect ne doit pas être négligé. Par exemple, l'édition musicale est une profession sans formation initiale : notre association est la seule à enseigner<sup>11</sup> ce métier incontournable pour l'industrie et reçoit peu de soutien pour le faire.

**b. la création,**

Notre offre est exceptionnelle proportionnellement à la taille de notre population, il faut la maintenir.

**c. la production,**

Cette phase est importante pour notre industrie.

**d. la diffusion et l'exploitation des œuvres et des produits culturels,**

Ce volet est primordial car sans celui-ci, il n'y a pas de fréquentation ni de retombées. L'édition musicale<sup>12</sup>, qui concerne justement l'exploitation des œuvres dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique, est en croissance et fait partie de ce maillon.

**e. la participation citoyenne,**

Le citoyen est très important de par sa fréquentation culturelle. Il est également de plus en plus actif en tant que prescripteur de contenus.

**f. les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture (filet social, égalité hommes-femmes, etc.),**

Cet aspect est fondamental, car notre culture repose avant tout sur des personnes. Si on ne peut donner des conditions socioéconomiques décentes aux créateurs et aux travailleurs culturels, on risque de voir un essoufflement qui aura des impacts sur notre culture. C'est pourquoi il faut créer un écosystème viable pour notre culture et ses artisans, tel que détaillé par l'APEM dans son document en annexe.

---

<sup>11</sup> Davantage au sujet des formations de l'APEM : <http://www.apem.ca/#!formations/c11dl>

<sup>12</sup> <http://www.apem.ca/#!quest-ce-que-l-edition-musicale/cyar>

## LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

14 - Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

### **Enseigner la curiosité et les compétences pour accéder à notre culture**

Nous vivons dans un monde où nous sommes bombardés d'une offre internationale plus concentrée que jamais. Parallèlement, notre culture n'a jamais été aussi accessible. Le meilleur rempart contre l'homogénéisation culturelle se trouve dans les habitudes de fréquentation que nous devons inculquer aux plus jeunes. Ils doivent être curieux, connaître l'existence de notre culture et avoir les compétences afin d'y accéder. Par exemple, on retrouve énormément de musique québécoise dans le catalogue des 35 millions de titres de Spotify, mais il faut par contre connaître son existence et savoir la découvrir afin d'y accéder.

### **Sensibiliser les enseignants à notre culture**

Des ateliers de formation continue organisés conjointement par les Ministère de la culture et de l'éducation pourraient circuler dans les écoles. La formation universitaire des enseignants doit aborder la pertinence des arts et de la culture à l'école. De plus, il faut également amener les enseignants à connaître et fréquenter notre culture.

### **Renforcer l'utilisation d'œuvres québécoises dans les écoles**

Une directive pour renforcer l'utilisation d'œuvres québécoises en classe pourrait également être de mise. Trop souvent on étudie, utilise et enseigne des œuvres étrangères. Ce phénomène s'explique probablement par une méconnaissance pas nos enseignants de notre culture. De plus, il faut que les enseignants connaissent les initiatives comme SAMUEL de Copibec.

### **Enseigner les arts**

Il faut également réinvestir dans l'enseignement des arts à l'école et dans les programmes de concentration en arts. Les bienfaits intrinsèques de ces disciplines ne sont plus à démontrer et ils ont des impacts positifs sur le loisir culturel, la participation culturelle et bien sûr le renouvellement de notre force créative.

15 - Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

Il faut vulgariser et promouvoir les bienfaits des arts et de la culture sur le bien-être.

21 - Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande?

Il faut maintenir l'offre qui nous permet d'avoir une qualité de créateurs et un rayonnement si exceptionnel. Par ailleurs, oui la demande doit être davantage stimulée, notamment en faisant la promotion de notre production nationale et en renforçant la diffusion et l'exploitation des produits culturels.

24 - Quel est l'apport des domaines de la culture et des communications à l'apprentissage et à la promotion de la langue française, au Québec et dans la Francophonie?

La culture est un grand vecteur de la langue et un outil d'échange incontournable entre les différentes nations. Il faut donc mettre en valeur notre production francophone ici et ailleurs.

## L'ACTION INTERNATIONALE ET LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

30 - Comment le gouvernement du Québec devrait-il faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadiens (hors Québec) en culture pour les créateurs d'ici, à l'heure où le numérique ouvre de nouveaux marchés et élargit les marchés existants, incluant celui de la Francophonie?

### **Superposer le numérique aux stratégies existantes**

La disponibilité des contenus en ligne ne signifie pas leur consommation automatique. Il faut agir, influencer et favoriser la découverte. Par exemple, on pourrait établir un réseau d'influenceurs internationaux qui seraient intéressés à programmer notre production dans les listes de lectures, à la faire circuler sur les médias sociaux et ailleurs en ligne.

Toutefois, il serait erroné de croire que le numérique a tout changé, de nombreuses stratégies de développement international sont toujours d'actualité. Par exemple, il faut encore aujourd'hui assurer une certaine présence physique des artistes (Ex. vitrines, tournées) et de leurs représentants pour favoriser la création de liens durables. Il serait souhaitable de renforcer la présence d'acteurs culturels, notamment les éditeurs musicaux, dans les missions commerciales à l'étranger et dans les activités internationales du gouvernement du Québec.

31 - Comment le gouvernement du Québec devrait-il continuer d'être actif dans les forums internationaux où se discute la culture, particulièrement l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie? Comment devrait-il protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles?

### **Exercer un leadership international**

Notre implication vis à vis la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a eu des retombées internationales extraordinaires, il faut continuer l'excellent travail. L'Organisation internationale de la Francophonie est destinée à prendre de l'importance et ne doit pas être négligée.

### **Diversité des expressions culturelles : le numérique, en plus des traités de commerce**

Il sera toujours important de se soucier de « l'Exception culturelle » dans les traités de commerce internationaux. Toutefois, les enjeux de la diversité culturelle les plus criants concernent maintenant le numérique. Internet a favorisé l'établissement d'une culture mondiale, où la concentration est plus grande que jamais. Il faut d'abord favoriser la diversité culturelle chez nous par des mesures favorisant notre production nationale afin de servir d'exemple. Parallèlement, il faut être actif dans les forums internationaux touchant à la propriété intellectuelle, aux traités de commerce, à la diversité des expressions culturelles, à la réglementation du web et de ses entreprises multinationales.

### **Se préoccuper des standards internationaux de métadonnées culturelles**

Les métadonnées auront une importance grandissante et le Québec aurait tout intérêt à jouer un rôle de leader en la matière. Les enjeux y sont fondamentaux. Par exemple, la présence d'une culture québécoise distincte de celle du Canada n'est pas prévue dans certains standards. Par exemple, dans la base ISNI (International Standard Name Identifier), le Québec n'existe pas, ce qui rend difficile l'identification des artistes québécois parmi les canadiens (Ex. Saisissez Félix Leclerc dans <http://www.isni.org/search>).

32 - Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture?

Les mesures de soutien au développement des marchés internationaux devraient être privilégiées, car nos créateurs et artistes sont nos plus grands ambassadeurs.

Cela n'empêche pas le gouvernement d'être actif dans les forums internationaux, tel que décrit en réponse à la question précédente.

34 - De quels mécanismes le gouvernement du Québec peut-il se servir pour accroître la cohérence de ses interventions avec celles du gouvernement du Canada et mieux faire entendre son point de vue dans les dossiers qui le concernent?

### **Demander la mise sur pied d'un comité de pilotage de l'écosystème culturel**

La mise sur pied d'un comité de pilotage de l'écosystème culturel permettrait d'assurer une meilleure cohérence entre les différents intervenants. Regroupant des acteurs culturels et des décideurs publics de tous les paliers de gouvernement, ce comité aurait pour objectif de créer un contexte favorable à notre culture dans l'environnement d'aujourd'hui. Il pourrait être composé de représentants de ministères fédéraux et provinciaux (chargés de culture et de développement économique), d'organismes règlementaires (Ex. CRTC, Commission du droit d'auteur), d'organismes de soutien (Conseils des arts, SODEC, etc.) et de représentants d'associations professionnelles afin de voir à un meilleur arrimage entre les différentes juridictions, les cadres règlementaires, les mesures de soutien et les réalités des créateurs et des organisations culturelles.

Les éléments devant être abordés avec le gouvernement fédéral sont détaillés dans notre réponse à la question 8 et dans le document de l'APEM en annexe de ce mémoire.

36 - Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

### **Réinvestir et faire constamment évoluer les mesures de soutien**

Une partie du problème réside dans les coupes et dans l'absence de réinvestissements : nous avons besoin d'argent neuf. Toutefois, l'absence de nouveaux investissements ne devrait pas justifier le statu quo des mesures de soutien. Qu'il y ait du nouvel argent ou pas, les paramètres des programmes doivent évoluer au même rythme que les changements de l'industrie, sinon on assiste à un décalage qui affaiblit notre industrie.

### **Investir aux bons endroits**

Les investissements doivent :

Renforcer la promotion, l'exploitation et la commercialisation des œuvres en investissant notamment dans l'édition musicale.<sup>13</sup> Ce secteur, dont le cœur est l'exploitation des œuvres musicales et le développement de la carrière des créateurs<sup>14</sup>, est particulièrement bien positionné parce qu'il permet de générer des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique. Les nouvelles opportunités créées par le numérique ont donc alimenté la

---

<sup>13</sup> Les subventions distribuées au Québec en 2013-2014 ont atteint 9M\$ en disque, spectacle et variété contre 0,5M\$ en édition musicale, notamment parce que la SODEC ne soutient pas l'édition musicale.

<sup>14</sup> Pour en apprendre davantage sur l'édition musicale : <http://www.apem.ca/#/edition-musicale/c92u>



croissance de l'édition musicale, mais les activités éditoriales ne bénéficient pas d'un soutien permettant l'atteinte d'un plein potentiel.

Développer une expertise numérique en investissant dans les ressources humaines et les projets - et pas davantage en infrastructures – afin de procurer une agilité à nos entreprises pour leur permettre de s'adapter rapidement aux changements. Le Plan culturel numérique du Québec, dont 91% des investissements sont liés au Plan Québécois des infrastructures, ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

Privilégier l'exportation, qui est un vecteur de croissance incontournable à court et à long terme. Toute stratégie ou programme doit tenir compte de l'exportation d'entrée de jeu pour améliorer la performance du secteur.

Préserver notre modèle composé de PME indépendantes, notamment en rendant accessible le soutien aux petites entreprises et en favorisant une relève entrepreneuriale. Au Canada - et surtout au Québec - notre industrie est composée de plusieurs entreprises indépendantes et la présence des majors<sup>15</sup> est moins sentie qu'ailleurs. Ce modèle favorise une diversité qui enrichit notre culture.

39 - Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?

Il faut permettre aux acteurs culturels de toucher la valeur économique générée par la culture, tel que détaillé en réponse à la question 9.

40 - Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

Il faut créer un écosystème viable pour nos entreprises, car l'entrepreneur doit considérer l'environnement global avant de se lancer en affaires. Dans le document en annexe, l'APEM propose une série d'initiatives à mettre en œuvre pour une industrie musicale en santé.

---

<sup>15</sup> Sony, Warner, Universal

## Annexe – Pour une industrie musicale en santé



L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) a établi une liste d'initiatives qui devraient être mises en œuvre afin de soutenir et de développer notre industrie musicale.

Ces initiatives s'articulent autour de quatre piliers :

- Capter la valeur économique générée par la culture
- Favoriser notre production nationale
- Se doter des outils appropriés
- Investir pour une industrie plus performante

### Capter la valeur économique générée par la culture

Les acteurs culturels doivent capter la valeur économique générée par la culture qui trop souvent profite à des intervenants situés en périphérie du secteur.

**1. Faire contribuer les fournisseurs d'accès Internet à l'écosystème culturel dont ils bénéficient.**<sup>16</sup> Au niveau fédéral, des modifications législatives doivent être effectuées de manière à donner aux acteurs culturels le pouvoir d'obtenir des redevances et afin de responsabiliser les fournisseurs d'accès Internet des contenus qu'ils font circuler. Parallèlement, le gouvernement du Québec a les pouvoirs nécessaires afin d'exiger une contribution des fournisseurs d'accès internet destinée aux acteurs de l'industrie.<sup>17</sup>

**2. Actualiser le régime de copie privée afin de percevoir des redevances sur les supports numériques.** Les sommes recueillies et distribuées aux ayants droit par ce régime, qui n'a pas évolué depuis l'ère du disque compact, ont connu une baisse majeure au courant

---

<sup>16</sup> Selon une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), entre 1997 et 2009, les dépenses en produits culturels des ménages ont décliné (de 57% à 39%) alors que les dépenses en accès ont très significativement augmenté (965% pour des services internet, 539% pour des services de téléphonie cellulaire, 169% pour des consoles de jeux et 91% pour des équipements vidéo)

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-19.pdf>

<sup>17</sup> Rapport Godbout, p139 [http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2\\_RapportCEFO.pdf](http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/Volume2_RapportCEFO.pdf)

des dernières années suite à l'absence de mise à jour afin de suivre l'évolution technologique. Pourtant, les principes et la pertinence de ce régime sont toujours d'actualité.

**3. Limiter les exceptions à la Loi sur le droit d'auteur.** L'accroissement du nombre d'exceptions à la Loi sur le droit d'auteur prive les ayants droit de précieux revenus, ce qui fragilise nos créateurs et l'ensemble du milieu culturel.

**4. Revoir le fonctionnement de la Commission du droit d'auteur** afin d'obtenir des décisions éclairées dans des délais raisonnables. Actuellement, des années s'écoulent avant que les décisions soient rendues alors que la vitesse de changement de l'industrie se calcule en mois.

De plus, les tarifs obtenus ne prennent pas en compte l'ensemble de la valeur économique générée par la musique. Par exemple, pour les services de musique en ligne, l'ensemble des sources de revenus (Ex. la vente de données) et la valorisation (Ex. la valeur de Spotify est estimée à 8,2 milliards de dollars<sup>18</sup>), doit être considéré : c'est grâce aux œuvres et aux ayants droits que ces revenus ont été générés.

La Commission du droit d'auteur doit également assurer un partage équitable de la valeur entre les maisons de disques et les auteurs-compositeurs et éditeurs pour les services de musique en ligne. Actuellement les auteurs-compositeurs et éditeurs peuvent toucher de 4 à 5 fois moins d'argent que les maisons de disques pour l'utilisation de leurs œuvres par des services tels que Spotify.<sup>19</sup> Aucune raison ne justifie ce déséquilibre, alors qu'ailleurs dans l'industrie, le partage de la valeur est à parts égales (50%-50%) lors de la libération de droits pour une synchronisation de musique à l'image et les montants distribués par la Société canadienne de perception de la copie privée sont à 58,2% en faveur des auteurs-compositeurs et éditeurs.<sup>20</sup>

Enfin, le paiement des ayants droits serait grandement simplifié si la Commission du droit d'auteur exigeait des utilisateurs d'œuvres musicales de se conformer aux standards internationaux de métadonnées optimisés pour leur traitement par les sociétés de gestion collective.

---

<sup>18</sup> <http://affaires.lapresse.ca/bourse/201506/10/01-4876763-spotify-valorise-a-82-milliards-apres-larrivee-dinvestisseurs.php>

<sup>19</sup> Pour les transmissions sur demande, la Commission du droit d'auteur a établi que les services de musique en ligne doivent verser à la CSI et à la SOCAN un total de 12,7% du montant payé par les abonnés. Les ententes entre les détenteurs d'enregistrements sonores et les services de musique en ligne ne sont pas publiques, mais si Spotify verse 70% de ses revenus en redevances, leurs revenus sont de l'ordre de 4-5 fois ceux des auteurs-compositeurs et éditeurs.

<sup>20</sup> <http://www.cpcc.ca/fr/la-scpcc/distribution>

## Favoriser notre production nationale

Dans un environnement numérique où la concentration de la diffusion de l'offre culturelle est plus élevée que jamais, nous devons agir afin de favoriser notre production nationale.

**5. Mettre en place de nouvelles mesures pour favoriser le contenu culturel canadien et francophone** à l'ère numérique en plus de maintenir les mesures existantes. Par exemple, en plus de maintenir les quotas à la radio, le CRTC doit penser à des mesures 2.0 pour les services de musique en ligne qui pourraient prendre la forme de vitrines sur les pages d'accueil des sites, d'une présence minimum de titres canadiens et francophones dans les listes de lectures proposées, et d'autres mesures. Le gouvernement du Québec peut également démontrer de l'initiative dans ce dossier en discutant avec les services de musique en ligne et autres acteurs.

**6. Renforcer l'exposition à notre musique dans la sphère publique**, notamment dans les écoles, les institutions, les lieux publics, les médias publics, etc. Les gouvernements disposent de plusieurs leviers intéressants afin de faire découvrir notre musique. Par exemple, on doit sensibiliser les enseignants à utiliser notre musique lorsque l'occasion s'y prête afin de semer l'envie de découvrir, en plus d'enseigner les compétences, notamment numériques, nécessaires à la découverte par les jeunes.

## Se doter des outils appropriés

Nous devons disposer des outils appropriés afin d'agir de manière structurée et éclairée.

**7. Mettre en place un Comité de pilotage de la mise à jour de l'écosystème culturel** afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différents intervenants. Regroupant des acteurs culturels et des décideurs publics de tous les paliers de gouvernement, ce comité aurait pour objectif de créer un contexte favorable à notre culture dans l'environnement d'aujourd'hui. Il pourrait être composé de représentants de ministères fédéraux et provinciaux (chargés de culture et de développement économique), d'organismes réglementaires (Ex. CRTC, Commission du droit d'auteur), d'organismes de soutien (Conseils des arts, SODEC, etc.) et de représentants d'associations professionnelles afin de voir à un meilleur arrimage entre les différentes juridictions, les cadres réglementaires, les mesures de soutien et les réalités des créateurs et des organisations culturelles.

**8. Élaborer une politique des métadonnées culturelles** basée sur des principes de standardisation et d'interopérabilité des données, pour le Québec, le Canada et l'international. L'usage des différentes données descriptives (Ex. genre), d'identification (Ex. ISWC, ISRC, IPI, ISNI) et de contenu (Ex. paroles) permet d'accroître la découvrabilité, d'offrir du contenu bonifié, de faciliter l'identification des intervenants et le paiement des ayants droit. Il pourrait être exigé que la production culturelle subventionnée se soumette à cette politique dans son propre intérêt. La cueillette de données est un préalable à une étude constante du marché et des habitudes de fréquentation culturelle. De plus, une dimension internationale devrait être incluse dans ce projet afin que le Québec participe à la définition des standards internationaux en matière de métadonnées culturelles.<sup>21</sup>

**9. Aider l'industrie à se doter de chiffres** afin de permettre une prise de décision éclairée. Il faut financer la tenue d'études par l'industrie et donner à nos institutions les moyens de recueillir, d'analyser et de diffuser des données sur notre culture.

**10. Assurer un leadership international** sur les questions culturelles afin d'être parmi les architectes des solutions aux problèmes globaux qui touchent la culture. Tous les forums touchant à la propriété intellectuelle, aux traités de commerce, à la diversité des expressions culturelles, à la réglementation du web et de ses entreprises multinationales sont prioritaires.

## Investir pour une industrie plus performante

Il faut investir dans les endroits stratégiques afin de permettre la continuité du développement de notre modèle culturel.

**11. Renforcer la promotion, l'exploitation et la commercialisation des œuvres** en investissant notamment dans l'édition musicale.<sup>22</sup> Ce secteur, dont le cœur est l'exploitation des œuvres musicales et le développement de la carrière des créateurs<sup>23</sup>, est particulièrement bien positionné parce qu'il permet de générer des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique. Les nouvelles opportunités créées par le numérique ont donc alimenté la croissance de l'édition musicale, mais les activités éditoriales ne bénéficient pas d'un soutien permettant l'atteinte d'un plein potentiel.

---

<sup>21</sup> Par exemple, dans la base de données ISNI (International Standard Name Identifier), le Québec n'existe tout simplement pas, ainsi il est impossible d'identifier les québécois parmi les canadiens. Rendez-vous à <http://www.isni.org/search> et saisissez Félix Leclerc.

<sup>22</sup> Les subventions distribuées au Québec en 2013-2014 ont atteint 9M\$ en disque, spectacle et variété contre 0,5M\$ en édition musicale, notamment parce que la SODEC ne soutient pas l'édition musicale.

<sup>23</sup> Pour en apprendre davantage sur l'édition musicale : <http://www.apem.ca/#/l'edition-musicale/c92u>

**12. Développer une expertise numérique en investissant dans les ressources humaines et les projets** - et pas davantage en infrastructures – afin de procurer une agilité à nos entreprises pour leur permettre de s’adapter rapidement aux changements. La Plan culturel numérique du Québec, dont 91% des investissements sont liés au Plan Québécois des infrastructures, ne permet pas d’atteindre ces objectifs.

**13. Privilégier l’exportation**, qui est un vecteur de croissance incontournable à court et à long terme. Toute stratégie ou programme doit tenir compte de l’exportation d’entrée de jeu pour améliorer la performance du secteur.

**14. Préserver notre modèle composé de PME indépendantes**, notamment en rendant accessible le soutien aux petites entreprises et en favorisant une relève entrepreneuriale. Au Canada - et surtout au Québec - notre industrie est composée de plusieurs entreprises indépendantes et la présence des majors<sup>24</sup> est moins sentie qu’ailleurs. Ce modèle favorise une diversité qui enrichit notre culture.

---

<sup>24</sup> Sony, Warner, Universal